

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé : MONIN Florence

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 21 février 2025

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé.

PROCURATIONS

MONIN Florence donne procuration à HUMBERT Régis

ORDRE DU JOUR

- Délibération rapport annuel d'activités EBER 2023 (reportée)
 - Délibération sur choix REOMI et TEOMI (reportée au prochain CM avec éléments complémentaires à venir)
 - Délibération approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024, préalable à vote du budget 2025 Rappel : vote du budget 2025 lors du CM du 25/03/2025
 - Délibération affectation du résultat
 - Travaux voirie — bâtiments
 - Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
 - Urbanisme
 - Courriers reçus
 - Questions diverses
-
- **Délibération approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024, préalable à vote du budget 2025 Rappel : vote du budget 2025 lors du CM du 25/03/2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-36 du 15 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la commission finance du 20 février 2024 ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 842 624.08 €

Réalisé : 548 059.79 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :

Prévu : 842 624.08 €

Réalisé : 618 873.75 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 1 013 748.63 €

Réalisé : 326 169.44 €

Reste à réaliser : 136 395.99 €

Recettes :

Prévu : 1 013 748.63 €

Réalisé : 606 320.40 €

Reste à réaliser : 86 988 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement : + 284 744.93 €

Investissement : - 70 042.09 €

Résultat global (Excédent) : + 214 702.84 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte financier unique du budget 2024, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- **Délibération affectation du résultat**

Au nom de la commission finances, Madame Patricia FAVRE-PETIT-MERMET, 1^{ère} adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte financier unique 2024 s'élève 284 744.93 €.

Madame FAVRE-PETIT-MERMET propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 119 450.08 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 165 294.85 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2025,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame FAVRE-PETIT-MERMET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal, pour un montant de 119 450.08 € à la section d'investissement et pour un montant de 165 294.85 € à la section de fonctionnement.

- **Travaux voirie - bâtiments**

Réseau d'eau pluviale :

Les travaux d'enfouissement sont terminés. Reste la remise en état du chemin creux, deux tampons à bétonner sur le chemin de la Nicolière, la réalisation de la bicouche et la reprise des fossés dans les terres agricoles.

Restaurant :

Le planning des travaux est bien respecté. Les cloisons sont terminées ainsi que la faïence et le carrelage. Les nouvelles menuiseries sont posées et les peintures commencent ce mardi 4 mars. Le béton désactivé devant le bâtiment sera coulé cette fin de semaine.

Nous sommes confrontés à un problème de structure, dans l'angle nord-est du bâtiment, qui impose de ceinturer les murs pour consolider l'angle. Nous attendons les devis et options du maçon.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

Commission PCS du 19 février

Lors de cette réunion, les membres de la commission ont visionné la vidéo sur le fonctionnement de FR ALERT extraite du webinaire proposé fin décembre par l'IRMA (Institut des Risques Majeurs à Grenoble). FR-Alert est un système national d'alerte aux populations utilisé par le préfet pour alerter et informer rapidement, *via* les téléphones mobiles, le public concerné par un cas d'urgence ou une catastrophe majeure, imminente ou en cours.

À l'issue de ce film, les membres présents ont échangé leurs contacts téléphoniques pour alimenter le fichier des personnes concernées par un ou plusieurs risques sur la commune en cas de nécessité. La prochaine réunion est fixée au mercredi 2 avril à 19h.

Réunion CMJ

Plusieurs réunions se sont déroulées en janvier et février avec nos jeunes élus qui ont travaillé en commission et sélectionné leurs deux premiers projets, la formation premiers secours et la confection de nichoirs à oiseaux. La formation premiers secours s'est réalisée

le vendredi 21 février à la salle Plissonnier pour les élèves des classes de CP au CM2 de l'école, réparties en 2 sessions d'une heure. Cette formation gratuite a été introduite par le Lieutenant SEFFOUHI chef de la caserne des pompiers de Beaurepaire puis dispensée par le caporal-chef et formateur Kévin Hébert. Elle s'est articulée autour de plusieurs thèmes : l'alerte aux secours via le 18 ou le 112, les gestes à adopter en cas de coupure, de brûlure et de malaise. Les élèves ont pu jouer par petits groupes des situations d'urgence, y compris les gestes de réanimation sur des mannequins et l'utilisation du défibrillateur adapté aux exercices. Tous les élèves ont reçu du formateur leur diplôme de premiers secours conçu et imprimé par la mairie. Les retours des enfants et des parents à la sortie de l'école se résument à une phrase : « C'était trop bien ! »

- **Urbanisme**

Nom, Prénom, objet, adresse

DP BAERT François, véranda, 380 route du Louvier

DP BELLON Valérie, remplacement d'un portail, 3100 route de Vienne

DP BOUILLER Sébastien, transformation d'une fenêtre en porte, 90 chemin de la Perrière

DP VAUFREYDAZ Yann, panneaux photovoltaïques, 720 route du Louvier

DP CARRION Marcel, création d'une ouverture, 185 montée de l'ancienne école

DP ROBERT Frédéric, réfection de la toiture, 90 rue Chatelière

- **Courriers reçus**

Néant

- **Questions diverses**

Les centrales villageoises : il faudrait prévoir une intervention lors d'un conseil municipal pour une présentation.

Suite à l'arrêt du SIV (Syndicat Intercommunal de Voirie), une liste de matériels est proposée à la commune qui ne donnera pas suite étant donné les coûts de réparations nécessaires.

Serge Mercier va remplacer Sylvie Dezarnaud au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Date prochain conseil municipal :

25 mars 2025 à 20h30

MERCIER Serge		HUMBERT Régis	
FAVRE-PETIT- MERMET Patricia		MONIN Florence	
GAS Marcel		FANJAT Pierre	
ROSTAING Jean- Pierre		POURCHERE Jean- Daniel	
CICORELLA Sébastien		GENTIL Dominique	
ROMATIF Julien		GUERRERO Elisabeth	